



La Nocturne Bellevilloise d'Automne (3^{ème} édition)

Nuit du Samedi 3 Octobre 2015 au Dimanche 4

Coucher du Soleil 19h27 - Lever de la Lune 23h28



Fédération Française de CycloTourisme -Ligue Ile de France - Codep 75

NOCTURNE BELLEVILLOISE D'AUTOMNE 120km

5^e Manche du Challenge Bellevillois

Eclairage et Gilet fluo Obligatoires Casque Recommandé

SAMEDI 3 OCTOBRE 2015

RDV : 16h00 à La Cipale Vélodrome Jacques Anquetil
47-51 Avenue de Gravelle 75012 Paris

Ne pas jeter sur la voie publique

Randonnée Cyclotouriste organisée par le Sporting Club Bellevillois
Maison des Associations 20e BL81 1-3, rue Frédéric Lemaître 75020 Paris
www.sc-belleillois.com Tél : 06.33.66.28.77 sc-belleillois@ffct.org

Nature et Modalités d'Organisation et Règlement de l'épreuve :

Cette épreuve cyclotouriste, 5^e Manche du Challenge Bellevillois, propose 1 parcours accompagné de 120 km en Seine-et-Marne, traversant le Val-de-Marne à destination d'un site touristique d'Ile-de-France, effectué la nuit. L'accueil pour le Départ et l'Arrivée est situé à la Cipale, Vélodrome Jacques Anquetil, dans le Bois de Vincennes, 47-51 avenue de Gravelle. Inscriptions, distribution d'une collation dès 16h00 dans les locaux du Paris Cycliste Olympique. Vérification des éclairages et des gilets fluorescents réglementaires. Départ à 17h00, allure régulée (20km/h) par des Capitaines de Route (absence de fléchage, feuille de route éventuellement)), peloton suivi par un véhicule d'assistance qui assurera 2 ou 3 fois les contrôles ravitaillements sur le parcours. Retour Minuit, collation, soupe à l'oignon et récompenses. Fermeture 1h00 du matin.

Inscriptions sur place, transmettre nom, adresse, mail, date de naissance, club, n° fédéral, n° de licence. Tarifs : Licenciés 4€, -18ans gratuit, Non Licenciés 6€, -18ans 2€. Renseignements sur le Site : sc-belleillois.com ou par Courriel : sc-belleillois@ffct.org ou Par téléphone : 06.33.66.28.77

Dispositions assurant la Sécurité et de Protection des participants et des tiers :

Les éclairages et le gilet fluorescent sont obligatoires, à défaut l'inscription sera refusée et le cycliste ne participera pas à la randonnée. Le port du casque est recommandé. Un numéro de téléphone d'urgence sera transmis à tous les participants. Une liaison téléphonique entre les organisateurs et les premiers secours sera assurée sur route. Le peloton (50 unités maximum) suivra les Capitaines de Routes, et circulera sur la partie la plus à droite de la chaussée en respectant le Code de la Route, sans gêne pour la circulation générale, et pour la quiétude des villageois. Une information préalable sur l'horaire de passage dans les communes, sera diffusée à toutes les mairies concernées. Une attention particulière sera portée au respect de l'environnement. Le véhicule d'assistance assurera une intervention sur de petits incidents mécaniques et sera équipé d'une trousse de secours pour les premiers soins d'éventuelles contusions. Au départ et à l'arrivée, la Cipale est équipée d'un défibrillateur et d'une infirmerie.